AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (21)ItemJean-Baptiste André Godin à Charles Pellarin, 3 septembre 1880

Jean-Baptiste André Godin à Charles Pellarin, 3 septembre 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (21)
Collation1 p. (195r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Pellarin, 3 septembre 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50321

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction3 septembre 1880
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinatairePellarin, Charles (1804-1883)
Lieu de destination71, avenue d'Orléans, Paris

Description

RésuméGodin explique à Pellarin qu'aucun crime ou délit n'a eu lieu parmi la population du Familistère, que la police n'est jamais entrée au Familistère sous le Second Empire, mais qu'avec la République, le gouvernement de l'ordre moral a rendu obligatoire son intervention dans les fêtes et plaisirs du Familistère. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Familistère, Idées politiques

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Hique en quand remail l'ordre monal 2 auch rete departementate o ass exertise à rendre obligatour l'intervarition de le police sons and letes er plaising et cela Je avus El avour, coto infiriment plus prejoi riceable que extite à la house tenue du terni listail. men contractions with Borin 36 varid

M. Pallarin.